

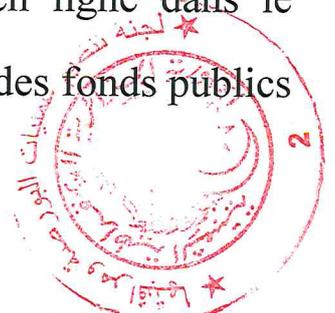


Communiqué

Communiqué relatif à la création au registre du commerce du code d'activité 612.212 pour exercer l'activité du conseiller en investissement participatif.

La Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse annonce la création au registre du commerce du code d'activité **612.212** pour exercer l'activité du conseiller en investissement participatif, conformément à l'arrêté du ministre des finances daté le 04 septembre 2023 qui comprend l'approbation du Règlement de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse n° **23-01 du 12 avril 2023**, qui précise les conditions d'agrément et d'exercice des conseillers en investissement participatif.

L'activité principale du conseiller en investissement participatif est de créer et de gérer des plateformes de conseil en ligne dans le domaine de l'investissement participatif, et d'investir des fonds publics dans des projets d'investissement participatif.



Commission d'Organisation et
de Surveillance des Opérations
de Bourse



لجنه تنظيم عمليات البورصة
ومراقبتها

Les fonds investis dans un projet d'investissement participatif prennent la forme de souscription à des valeurs mobilières ou à des produits financiers émis par le porteur du projet d'investissement participatif .

à cet effet, nous appelons tous ceux qui souhaitent obtenir l'agrément de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse pour exercer l'activité de conseiller en investissement participatif à faire figurer le code d'activité **612.212** dans les documents légaux nécessaires requis à cet effet, afin de s'assurer que les conditions d'exercer cette activité sont réunies conformément aux textes applicables.

Nous rappelons également que cette activité est une activité réglementée soumise à l'agrément préalable de la commission.

Pour rappel, une plateforme électronique spéciale a été mise en place pour le dépôt des demandes d'agrément à l'adresse **www.crowdfunding.dz**

